



Rapport du maire sur la situation financière

4 novembre 2014



CARIGNAN



VILLE DE CARIGNAN

RAPPORT 2014 DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Chères Carignanoises, chers Carignanois,

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai l'honneur, encore une fois cette année, de vous présenter l'état des finances de la Ville de Carignan. Ce rapport inclut :

- les états financiers 2013;
- la situation financière 2014;
- les orientations générales pour le prochain budget;
- le programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016;
- la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal pour 2014;
- la liste des contrats octroyés de plus de 25 000 \$;
- la liste des dépenses de plus de 2 000 \$ conclues avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats totalise une dépense supérieure à 25 000 \$.



Rapport financier 2013 consolidé

Voici les faits saillants du rapport financier 2013 consolidé. Ce rapport, vérifié par les vérificateurs *Moreau, Boisselle, Brunelle et associés*, couvre l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et présente un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 1 886 509 \$. Les revenus de fonctionnalité de la municipalité se sont élevés à 14 232 841 \$ et les charges de fonctionnement à 12 785 220 \$, sans toutefois considérer les affectations comptables.

En examinant certains des éléments d'intérêt de ce rapport et en parallèle avec ce qui se dégage jusqu'à maintenant pour 2014, on constate ce qui suit :

Surplus	Au 31 décembre 2013	Au 30 septembre 2014
Non affectés	2 605 048 \$	702 949 \$
Affectés	931 166 \$	532 638 \$

Pour ce qui est du niveau de la dette à long terme de la municipalité, celle-ci s'établit à près de 31,4 millions \$.

Au 31 décembre 2013, la dette se ventilait ainsi :

Dette à long terme	Au 31 décembre 2013
À la charge du gouvernement du Québec (18,13 %)	5 689 600 \$
À la charge de la municipalité (12,05 %) ou sectorielle (69,82 %)	25 740 840 \$
Total dette à long terme (100 %)	31 430 440 \$

Budget 2015

Au cours des prochaines semaines, le conseil municipal se réunira à plusieurs reprises afin de planifier le budget 2015, de définir les actions à prioriser et de convenir des mesures à appliquer pour faire face aux différentes augmentations, dont l'accroissement des coûts pour les services régionaux : police, CMM, MRC, Handi-Bus, CIT, AMT, etc., pour lesquels nous devons obligatoirement payer une quote-part.

Nous tenterons également de faire progresser, dans le respect des milieux naturels, le développement domiciliaire de la municipalité. Le taux de taxation se situe actuellement à 0.595 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le résidentiel et à 1,105 \$ pour le non résidentiel.

Orientations des activités 2015 et des immobilisations 2015-2017

Le conseil municipal planifiera au cours des prochaines semaines les activités de 2015 et le plan triennal d'immobilisations 2015-2017. En ce qui a trait aux immobilisations, nous procédons actuellement à l'évaluation de différents projets afin d'en établir les priorités de réalisation.

Ayant une incidence directe sur notre plan d'immobilisations, ce développement s'appuie sur les actions suivantes :

- L'application du Plan de conservation et de protection des milieux naturels pour la planification du développement et de l'aménagement du territoire;
- L'investissement dans les infrastructures des parcs et espaces verts sur 10 années, selon le Plan directeur;
- L'acquisition de terrains boisés de qualité ou de milieux humides appartenant à des propriétaires privés en vue de leur conservation;
- La refonte globale des règlements de zonage, de lotissement et du plan d'urbanisme;
- L'implantation de la collecte à 3 voies (matières putrescibles);
- La poursuite des alliances avec les villes voisines et partenariats avec d'autres organisations.

Liste des contrats de 25 000 \$ et plus

Comme l'exige la *Loi sur les cités et villes*, je dépose maintenant en annexe au présent rapport, la liste de tous les contrats comprenant une dépense de plus de 25 000 \$. Cette liste comprend également les contrats supérieurs à 2 000 \$ conclus avec un même contractant et dont le montant total excède 25 000 \$ pour cette même année. Le document est disponible sur le site Internet au www.villedecarignan.org.

Traitement des élus municipaux

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, la rémunération et l'allocation des élus pour l'année 2014 se répartissent de la façon suivante :

Maire		Conseillers (ères)	
▪ Rémunération	1 856,88 \$/mois	▪ Rémunération	618,91 \$/mois
▪ Allocation dépenses	928,44 \$/mois	▪ Allocation dépenses	309,46 \$/mois
		Maire suppléant	
		▪ Rémunération	79,89 \$/mois
		▪ Allocation dépenses	39,94 \$/mois

Maire		Conseillers (ères)	
M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu			
▪ Rémunération	161,39 \$/séance		
▪ Allocation dépenses	80,70 \$/séance		
▪ Rémunération comité	64,56 \$/séance		
▪ Allocation dépenses	32,28 \$/séance		
Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent			
▪ Rémunération	245,00 \$/séance	▪ Rémunération	245,00 \$/séance
▪ Allocation dépenses	122,50 \$/séance	▪ Allocation dépenses	122,50 \$/séance
Participation séance CIT Chambly-Richelieu-Carignan			
		▪ Rémunération	100,00 \$/séance
		▪ Allocation dépenses	50,00 \$/séance
CCU			
▪ Rémunération	23,98 \$/séance	▪ Rémunération	23,98 \$/séance
▪ Allocation dépenses	11,99 \$/séance	▪ Allocation dépenses	11,99 \$/séance

Diffusion du rapport

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et pour bien souligner le souci de transparence de notre administration, ce rapport sera distribué à tous les foyers carignanois d'ici la mi-novembre 2014.

Conclusion

Je tiens à souligner que la santé financière de la Ville de Carignan se porte bien grâce à des normes de gestion rigoureuses et à des efforts d'amélioration continus. J'en profite pour remercier les membres du Conseil et les gestionnaires de l'administration municipale pour leur implication et le travail accompli tout au cours de l'année. Non seulement vous avez à cœur de bien servir notre population, mais vous le faites avec professionnalisme, diligence et respect.

En terminant, j'invite les citoyens de Carignan à participer en grand nombre à l'assemblée extraordinaire qui aura lieu le **9 décembre 2014 à 20 h** à la salle du Conseil, alors que nous y présenterons le budget 2015 ainsi que les projets à venir.



René Fournier, maire de Carignan

Le 4 novembre 2014



VILLE DE CARIGNAN
2555, chemin Bellevue
Carignan (Québec) J3L 6G8
Tél. 450 658-1066